



**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**MINISTRE DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DES SERVICES
FONCIERS**

PROJET DE LOI N° 030/2026 du 10 Juin 2026

autorisant la ratification de l'Accord de prêt relatif au financement du Projet de Développement Urbain Intégré et Résilient pour l'Emploi (PRODUIRE), conclu le 04 Août 2026 entre la République de Madagascar et L'Association Internationale de Développement (IDA).

EXPOSE DES MOTIFS

Madagascar fait partie des pays les plus exposés aux changements climatiques. Des inondations surviennent à l'échelle nationale mais sont plus intenses dans les zones urbaines en raison notamment du système de drainage insuffisant et de la densité élevée de la population. Les pertes répétées due aux catastrophes amoindrissent l'impact des investissements privés, et limitent la création d'emplois, renforçant ainsi la vulnérabilité des ménages les plus défavorisés.

Un premier Projet PRODUIRE a été mise en œuvre pour répondre aux besoins urgentes d'amélioration de cadre de vie et de réduction de la vulnérabilité urbaine notamment dans le Grand Antananarivo. Au vu de la clôture de ce premier projet au mois de juin 2026, un nouveau projet PRODUIRE a été initié pour étendre et consolider les actions déjà engagées auparavant.

Ce Projet PRODUIRE vise à renforcer la résilience urbaine, à moderniser et étendre les infrastructures de drainage d'assainissement, à appuyer la gestion des déchets solides et à accompagner une bonne gestion foncière et municipale dans les communes d'intervention, tout en étendant la zone d'intervention sur le Grand Toamasina.

L'objectif du projet est la réduction des risques d'inondation, de la vulnérabilité du parc de logements et l'amélioration de l'administration foncière dans les communes du Grand Antananarivo et du Grand Toamasina, afin de renforcer la résilience climatique et aux catastrophes et de créer des conditions favorables à la création d'emplois durables.

Dans ce sens, l'IDA octroie au Gouvernement Malagasy un prêt de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (225 000 000 USD), équivalent à 968 316 750 000 Ariary, pour le financement du Projet de Développement Urbain Intégré et Résilient pour l'Emploi (PRODUIRE).

CONDITIONS FINANCIERES DU PRET :

Le financement du projet mobilise trois fenêtres complémentaires de l'IDA, à savoir (i) les allocations nationales basées sur la performance (PBA), (ii) le guichet GROW — dédié aux opérations contribuant à des enjeux globaux et régionaux tels que la résilience climatique et le développement urbain durable — ainsi que (iii) le mécanisme de réponse aux crises (CRW), reflétant le caractère prioritaire et multidimensionnel de l'opération. L'enveloppe totale de 225 millions USD comprend un crédit IDA standard de 150 millions USD ainsi qu'un financement de 75 millions USD sous forme de Shorter Maturity Loan (SML), mobilisé dans le cadre du CRW afin de soutenir les besoins de relèvement et de reconstruction post-catastrophe.

Montant USD	150 000 000	75 000 000
Montant MGA	645 544 500 000	322 772 250 000
Durée de remboursement	40 ans dont 11 ans de différé	25 ans dont 6 ans de différé
Taux d'intérêt	0%	0%
Commission d'engagement	0,5% Maximum	0,5% Maximum

CONCESSIONNALITE : Concessionnel.

Les Composantes du projet

- Composante 1 : Infrastructures urbaines fondamentales et résilience climatique.
- Composante 2 : Amélioration de l'administration foncière et de la gouvernance urbaine pour la création d'emplois
- Composante 3 : Gestion et coordination du Projet
- Composante 4 : Intervention d'Urgence conditionnelle (CERC)

Ministère de tutelle technique : Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers.

Zones d'intervention : Grand Antananarivo et Grand Toamasina.

Aux termes de l'article 137, paragraphe II de la Constitution, « la ratification ou l'approbation des traités qui engagent les finances de l'Etat doit être autorisée par la Loi ».

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Tel est, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, l'objet du présent projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation.

Antananarivo, le **24 AOUT 2026**

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Herinjatovo Aimé RAMIARISON

Le Ministre de l'Aménagement
du Territoire et des Services Fonciers



René de Rolland LYLISON



PRESIDENCE DE LA REFONDATION DE LA REPUBLIQUE

PROJET DE LOI n°030/2026 du 10 juin 2026

autorisant la ratification de l'Accord de prêt relatif au financement du Projet de Développement Urbain Intégré et Résilient pour l'Emploi (PRODUIRE), conclu le 04 Août 2026 entre la République de Madagascar et L'Association Internationale de Développement (IDA).

L'Assemblée nationale a adopté en sa séance du,

LE PRESIDENT DE LA REFONDATION DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution,

Vu la Décision n° _____ HCC/D3 du _____ de la Haute Cour Constitutionnelle,

PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier.- Est autorisée la ratification de l'Accord de prêt relatif au financement du Projet de Développement Urbain Intégré et Résilient pour l'Emploi (PRODUIRE), entre la République de Madagascar et L'Association Internationale de Développement (IDA), d'un montant de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (225 000 000 USD), équivalant à 968 316 750 000 Ariary.

Article 2.- La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République. Elle sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Promulguée à Antananarivo, le

Par le Président de la Refondation de la
République, Chef de l'Etat,

Michaël RANDRIANIRINA

Vu pour être annexé
au Décret n° 2026-1473 du 10 juin 2026

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Mamitiana RAJAONARISON



GOUVERNEMENT

DECRET n° 2026-1473 du 10 juin 2026

portant présentation au Parlement du Projet de Loi N° 030/2026 du 10 juin 2026 autorisant la ratification de l'Accord de prêt relatif au financement du Projet de Développement Urbain Intégré et Résilient pour l'Emploi (PRODUIRE), conclu le 04 Août 2026 entre la République de Madagascar et L'Association Internationale de Développement (IDA).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution,

Vu la Décision n°10-HCC/D3 du 14 octobre 2025 accordant à l'autorité militaire compétente, représentée par le Colonel RANDRIANIRINA Michaël, l'exercice des fonctions de Chef de l'Etat ;

Vu le décret n°2026-776 du 15 mars 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-777 du 25 mars 2026 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier.— Le Projet de Loi n° 030/2026 du 10 juin 2026 autorisant la ratification de l'Accord de prêt relatif au financement du Projet de Développement Urbain Intégré et Résilient pour l'Emploi (PRODUIRE), conclu le 04 Août 2026 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour un montant de DEUX CENT VINGT CINQ MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (225 000 000 USD), équivalant à 968 316 750 000 Ariary, délibéré en Conseil des Ministres le 10 juin 2026, annexé au présent Décret et comportant deux (02) articles sera présenté au Parlement.

Article 2.— Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de L'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Fait à Antananarivo, le 10 juin 2026

**Par le Premier Ministre
Chef de Gouvernement**

Mamitiana RAJAONARISON

**Le Ministre de l'Economie
et des Finances**



Herinjatovo Aimé RAMIARISON

**Le Ministre de l'Aménagement
du Territoire et des Services Fonciers**



René de Rolland LYLISON

FICHE TECHNIQUE
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE ET RESILIENT POUR L'EMPLOI
(PRODUIRE)

1. LOCALISATION DU PROJET	Régions	Analamanga Atsinanana
	Districts	Antananarivo Renivohitra, Antananarivo Atsimondrano, Antananarivo Avaradrano, Toamasina I, Toamasina II
	Communes	1 ^{er} et 4 ^{ème} arrondissements de la Commune Urbaine Antananarivo, Commune rurale de Bemasoandro, Commune rurale d'Andranonahotra, Commune rurale d'Anosizato Andrefana, Commune rurale d'Ampitatafika, Commune rurale de Tanjombato, Commune rurale de Talatamaty. Communes urbaine de Toamasina, Commune suburbaine de Toamasina, Commune rurale Fanandrana, Commune rurale Amboditandroho, Commune rurale Antetezambaro
2. NOMBRE DE BENEFICIAIRES	1 500 000 personnes	
3. OBJECTIF	L'objectif de développement du projet est de renforcer la résilience climatique des communautés urbaines, d'améliorer l'administration foncière et de soutenir l'emploi dans certaines villes	
4. COMPOSANTES DU PROJET	Composante 1 : Infrastructures urbaines de base et résilience climatique (202,5 millions USD) <i>Sous-composante 1.1 : Infrastructures publiques pour la réduction des inondations dans le Grand Antananarivo (77,3 millions USD).</i> (a) Améliorer les infrastructures de drainage urbain et de protection contre les inondations (56,3 millions USD) (b) Mener des interventions de rénovation urbaine dans certains quartiers (5 millions USD) (c) Optimiser la gestion des déchets solides le long des couloirs de drainage et dans certaines zones regroupées (15 millions USD) (d) Financer des études et des conceptions (1 million USD) (e) Réinstallation et indemnisation liée au rétablissement des moyens de subsistance, acquisition de terres et assistance aux personnes affectées par le projet <i>Sous-composante 1.2 : Relèvement des logements résilients et réhabilitation des infrastructures publiques dans le Grand Toamasina (124 millions USD).</i> (a) Fournir une aide à la reconstruction des logements (60 millions USD) (b) Créer des Centres de reconstruction des logements de quartier (CNDH, 12 millions USD) (c) Renforcer les capacités institutionnelles (2 millions USD) des Départements du logement dans le cadre du MATSF	

	(d) Réhabilitation et reconstruction résilientes au climat des infrastructures et bâtiments publics dans le Grand Toamasina (30 millions USD). (e) Accroître la résilience aux inondations dans le Grand Toamasina (20 millions USD) <i>Sous-composante 1.3 : Renforcement des mécanismes et des capacités de préparation et de réponse aux catastrophes (1,2 million USD).</i> Composante 2 : Amélioration de l'administration foncière et de la gouvernance urbaine pour la création d'emplois (16,5 millions USD) <i>Sous-composante 2.1 : Renforcer les capacités d'administration foncière (12,5 millions USD)</i> <i>Sous-composante 2.2 : Impôt foncier, urbanisme et gouvernance municipale (4 millions USD).</i> Composante 3 : Gestion et coordination du projet (6 millions USD) Composante 4 : Intervention d'urgence conditionnelle (CERC) (0 million USD)
5. RESULTATS ATTENDUS	– Augmentation de nombres de population bénéficiant d'infrastructures résilientes au changement climatique – Reconstruction de logement de base selon des normes de résilience dans le Grand Toamasina – Diminution du temps nécessaire pour effectuer les transferts de terres – Création d'emplois indirects et directs – Augmentation de la longueur des canaux de drainage curés, des digues réhabilitées et de superficie protégée contre les inondations – Adoption d'un Système d'Alerte Précoce amélioré et normalisé – Amélioration de la gestion des déchets solides dans les zones ciblées – Augmentation du nombre de parcelles de terrain cartographiées et des documents fonciers mis à jour ou nouveaux légalement reconnus – Mise en place d'un Système d'Information Foncière opérationnel – Rénovation et équipement de bureaux administratifs – Amélioration des recettes fiscales foncières dans la Commune urbaine d'Antananarivo
6. DUREE INDICATIVE	6 ans
7. SITUATION DU PROJET	Négociation effectuée le 26 mai 2026 Approbation du Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 1^{er} juillet 2026 Signature de l'Accord de financement le 4 août 2026
8. FINANCEMENT	IDA (Association Internationale de Développement) – Code du Projet : P507944 Cout du Projet : 225 000 000 USD équivalent à 968 316 750 000 MGA (1USD = 4303,63 MGA au 03/08/2026)